Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 045-214502858-20261023-DECISION2026_94-CC

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81
☎ 02 38 79 33 95

DECISION N° 2026-94

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération n°2026-5 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1 : L'approbation et la signature d'un contrat pour la réalisation des prestations de recensement en application du décret en vigueur, par la POSTE-BRANCHE SERVICES-COURRIER-COLIS.

Le contrat prend effet le 2 novembre 2026 et prendra fin au 31 mars 2027. En cas de prolongation du recensement demandé par la Commune au-delà de la Période de Recensement initialement prévue, un tarif supplémentaire sera appliqué aux logements à visiter pendant la période de prolongation après le dernier samedi de recensement.

Le montant de la redevance s'élève à : 6 174 € HT pour les Grandes communes, et 5 858,10 € HT pour les Grandes communes (habitat vertical), soit un montant total de 12 032 € HT.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 23/10/2026

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret)

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-président d'Orléans Métropole